

20 octobre 2017

Au service de la mission du DPCP : de jour comme de nuit!

Le Bureau de service-conseil (BSC) a été créé en 2000, à la suite des recommandations énoncées au *Rapport de la Commission d'enquête chargée de faire enquête sur la Sûreté du Québec : pour une police au service de l'intégrité et de la justice* (commission Poitras), produit en 1998. Dans le cadre des travaux de cette commission, il avait été constaté les difficultés des corps policiers à obtenir une expertise juridique à toute heure du jour ou de la nuit. Le BSC vise donc à répondre à cette préoccupation, avec la mise sur pied d'un service de garde en dehors des heures ouvrables, les soirs et les fins de semaine, pour offrir du conseil juridique à l'ensemble des policiers du Québec. Le service s'est peu à peu étendu pour, maintenant, être offert aussi à tous les agents de la paix exerçant au Québec.

Le mandat du BSC est d'offrir un service de consultation pour des situations urgentes qui ne peuvent attendre au lendemain. Dans ce contexte, le rôle des procureurs est varié : conseiller les agents de la paix en matière de droit criminel, de droit pénal ou de droit de la jeunesse et de saisie d'armes; vérifier la rédaction des dénonciations préparées dans le but d'obtenir la délivrance de tout type d'autorisation judiciaire à distance (télémandat) en dehors des heures ouvrables des palais de justice et de procéder aux comparutions téléphoniques des personnes arrêtées les vendredis, les samedis et certains jours fériés.

Ouvrant dans l'ensemble du Québec, le Bureau de service-conseil, chapeauté par 1 procureur en chef assisté de 1 directeur des services administratifs, compte au total sur l'expertise de 18 procureurs, étudiants et techniciens en administration. À cela s'ajoute l'apport de 9 procureurs du réseau pour combler certains besoins ponctuels.

Compétence
Respect
Intégrité

